

# Déclarations globalisations

Service Support Automatisation  
Bruxelles, le 9 janvier 2017



# Ordre du jour

- Qu'est-ce qui a déjà été convenu ?
- Planning
- Questions en suspens
- Divers
- Prochaine réunion



Qu'est-ce qui a déjà été convenu ?



# Processus de traitement

1. Chaque déclaration globalisation commence avec un avis électronique notifiant une nouvelle déclaration globalisation:
  - On attribue une référence unique à cet avis.
  - Cette référence unique est la clef du processus ultérieur de la déclaration globalisation
2. Après réception de la référence unique mentionnée dans la notification, une ou plusieurs déclarations (globalisation(s)) intermédiaire(s) peu(ven)t être envoyée(s) moyennant :
  - un relevé du numéro de référence unique et du numéro d'ordre reçus
  - Chaque avis est limité à 999 lignes tarifaires/items
  - Le nombre de déclarations est illimité.
3. La déclaration globalisation est clôturée au moyen d'un avis de fin.
  - Cet avis clôturera la collecte de déclarations globalisations
  - Il contient une énumération des déclarations globalisations intermédiaires envoyées



# Processus de traitement

1. La (les) déclaration(s) globale(s) intermédiaire(s) doi(ven)t être numérotée(s). Le numéro est constitué de la référence unique+numéro d'ordre.
2. Grâce au système IT de la douane, on effectue les vérifications suivantes :
  - Vérifications XSD
  - Vérifications TARBEL
  - Autres vérifications business nécessaires
3. Si une application intermédiaire est refusée, aucun élément de cette déclaration n'est stockée dans la banque de données → donc retour complet du transfert.
4. Une déclaration globale est considérée comme étant complète après réception de l'avis de fin
5. Les droits et taxes sont calculés par l'Administration, tandis que le déclarant complète une auto-évaluation.
6. Le paiement des droit et taxes peut se faire via un compte de crédit, un CFTC ou en espèces, en fonction de la période à laquelle la déclaration complémentaire globale a trait.
7. Les délais de report de paiement prévus légalement par compte de crédit sont en vigueur.



# Processus de traitement

